

Cher.e artisan.e,

Depuis plusieurs semaines, nous vivons une situation sanitaire sans précédent qui ébranle chacun de nous. La CMA s'est conformée aux mesures gouvernementales de confinement afin de contribuer à la lutte contre la progression du COVID-19 ; ses bureaux sont fermés au public depuis le 17 mars 2020.

La CMA est toujours à vos côtés ! Conscientes des difficultés présentes et à venir que les chef.fes d'entreprise artisanale rencontrent, nos équipes sont plus que jamais mobilisées. Nos collaborateurs sont à votre écoute.

Vous souhaitez avoir des précisions quant aux différentes mesures de soutien et d'indemnisation ?

- Contactez le N° Vert (gratuit et accessible depuis un mobile) : **0800 200 727**
- Consultez notre site internet ; la page COVID-19 est régulièrement mise à jour : <https://cma-martinique.com/>
- Ecrivez à : secretariat.sdae@cma-martinique.com
- Suivez notre page Facebook : @CMA972

Soyez assuré.e que la CMA Martinique et le réseau national défendent les intérêts de tous les secteurs de l'artisanat auprès des pouvoirs publics. Les échanges sont permanents ; ils seront maintenus après la crise proprement dite car les conséquences se feront sentir sur le moyen et long terme.

La CMA a une pensée particulière pour tous les artisan.es qui se montrent solidaires malgré les circonstances, pour ceux qui maintiennent leur activité, et ce dans l'intérêt supérieur de notre population.

Enfin, je terminerai sur une note optimiste : « A quelque chose, malheur est bon ». Et si vous profitez du confinement pour réfléchir à votre activité professionnelle, à ce que vous pourriez améliorer dans votre entreprise (les produits, le service, la communication...) ?

Cette crise est propice à la créativité. Mettons cette période à profit !

A tous, bon courage ! Prenez soin de vous.

Henri Salomon
président de la CMA